

Relevé des notes

Baccalauréat général session 2021

N° candidat : 01948496278

Inscription n°: 002

DEC1 Rectorat de NANTES 4, rue de la Houssinière BP 72616 44326 NANTES CEDEX 3

Nom de famille : BOUSSAOUI Prénom(s) : Elias Haïtem Né le : 15/04/2003

A: SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE (044)

INE: 070387131EG Jury: JURY45 Catégorie: SCOLAIRE MONSIEUR BOUSSAOUI Elias Haïtem 52 RUE FREDERIC CHOPIN 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE

Enverse towningles	Coef	1er groupe	
Epreuves terminales		Note	Points
Français			
Français écrit A17 2020	5.0	12.00	60.0
Français oral A17 2020	5.0	12.00	60.0
Philosophie	8.0	11.00	88.0
Epreuve orale terminale (Grand oral)	10.0	17.00	170.0
Mathématiques	16.0	18.50	296.0
Physique-Chimie	16.0	14.40	230.4
Totaux	60.0		905

Evaluations communes (EC) ou CCF	Note 1	Note 2	Note 3	Moyenne
Histoire - Géographie	12.00	Dispensé	14.90	13.45
Langue vivante A (Anglais)	14.50	Dispensé	15.10	14.80
Langue vivante B (Espagnol)	13.00	Dispensé	16.50	14.75
Enseignement scientifique		13.00	16.40	14.70
Education physique et sportive			17.10	17.10
Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1ère : Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (Anglais)		13.00		13.00
Moyenne : 14.64 Coefficient : 30.0	Total de points : 440			

Moyenne année de 1ère : 13.67 Moyenne annuelle de terminale : 16.12

Moyenne cycle: 14.89 Coefficient: 10.0 Total de points: 149

Enseignement(s) optionnel(s) pris en compte

Enseignement optionnel (Mathématiques expertes)

Calcul résultat	Moy./Note	Coef.	Points
Epreuves terminales		60.0	905
EC / CCF	14.64	30.0	440
Evaluation chiffrée (livret)	14.89	10.0	149
Totaux		100.0	1494
MOYENNE FINALE	14.94		

Décision du jury :

Admis Mention Bien



A Nantes, le 06 juillet 2021 Le Recteur d'Académie, William MAROIS



RELEVÉ DE NOTES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Pour mieux comprendre les modalités de calcul de votre note finale au baccalauréat, visitez le site quandjepasselebac.education.fr.



Attention : en raison de la crise sanitaire, les modalités de calcul de la note finale ont été ajustées.

Scannez le QR-Code ci-contre et accédez directement aux modalités de calcul.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Conformément à la réglementation des examens, le jury est souverain et aucun recours n'est recevable à l'encontre des décisions qu'il a prises en application de cette règlementation.

Seules les irrégularités relevant d'erreurs matérielles ou de droit peuvent être rectifiées.

Si vous estimez que la décision du jury est irrégulière, vous pouvez :

- soit formuler un recours gracieux auprès des services en charge des examens et concours, par courrier et dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Après avoir effectué un recours gracieux, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision de rejet de votre recours gracieux, ou dans un délai de quatre mois à compter de votre recours gracieux si vous n'avez pas obtenu de réponse de l'administration.

- soit former directement un **recours contentieux** devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de cette présente notification.

IMPORTANT

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.